



---

**Demandes de dérogation mineure  
Grille de spécifications – Zone A-108**

---

À tous les intéressé(e)s, la soussignée, Caroline Lamothe, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, donne un avis public conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Lors de la séance du 10 février 2026, à 20h00, à la salle du Centre communautaire situé au 1384 rue principale, à Saint-Valérien-de-Milton, le Conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes, si elle est ou elles sont accueillie(s) :

1) Demande de dérogation mineure, numéro **DDM\_2026-01**, déposée le 12 janvier 2026 et présentée par le propriétaire du lot 3 842 881 :

Emplacement : La demande mineure concerne le lot 3 842 881 du Cadastre du Québec:

Objet de la demande : L'effet de la demande, si elle est accueillie, vise une dérogation à autoriser la construction d'un bâtiment principal (maison unifamiliale isolée) qui serait en dérogation à la marge avant de 18 mètres minimal et à la marge latérale de 3 mètres minimal prescrites à la grille de zonage – Zone A-108 sur le lot 3 842 881.

Toutes personnes intéressées pourront, se faire entendre relativement à ces demandes de dérogation mineure, lors de la séance du conseil du 10 février 2026, à 20h00, dans la salle du Centre communautaire situé au 1384 rue principale, à Saint-Valérien-de-Milton

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

Caroline Lamothe, DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, MRC des Maskoutains, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat concernant :*

- *Demandes de dérogation mineure à la grille de spécification de la zone A-108 demandes numéro DDM\_2026-01,*

*Que conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis 19 janvier 2026, à chacun des endroits suivants :*

- *Bureau municipal, 1390 rue Principale, Saint-Valérien-de-Milton*
- *Site internet de la Municipalité*

*J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais. En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Valérien-de-Milton, ce 19<sup>e</sup> jour janvier 2026.*

---

*Caroline Lamothe*  
*Directrice générale et greffière-trésorier*